



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec

RÉSOLUTION AGA-2019-09-26/16
Résolution issue de l'atelier politique 7 – Les
changements climatiques – La FQM porte-
parole pour ce grand défi des régions

Il est proposé par l'atelier politique 7 – Les changements climatiques – La FQM porte-parole pour ce grand défi des régions

QUE les principes suivants définissent les interventions de la FQM dans le dossier des changements climatiques :

1. Que le gouvernement du Québec adapte ses politiques et mécanismes visant à augmenter la résilience des municipalités;
 - 1.1 En révisant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de considérer les nouvelles réalités municipales et régionales et les défis déjà observables qu'ils représentent;
 - 1.2 En obligeant les ministères à intégrer dans les schémas d'aménagement les mesures de déploiement de leurs services sur le territoire qui permettront d'améliorer le bilan carbone et de réduire les distances parcourues;
 - 1.3 En développant un guide et des outils permettant aux MRC d'intégrer des éléments d'analyse et de réduction du bilan carbone et d'adaptation aux changements climatiques dans leur schéma d'aménagement;
 - 1.4 En assurant la production d'une cartographie complète des zones inondables pour les territoires des MRC;
 - 1.5 En adoptant une nouvelle approche de mobilité durable pour favoriser tous les modes de transport alternatif, collectif et communautaire dans les MRC afin de réduire l'utilisation de l'auto solo tout en favorisant l'occupation du territoire;
 - 1.6 En bonifiant les investissements :
 - 1.6.1 Permettant l'adaptation des attraits naturels (bandes riveraines) des infrastructures (routières, conduites en eaux et bâtiments municipaux) et une gestion proactive de ceux-ci;
 - 1.6.2 Permettant de réduire progressivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur dépendance aux énergies non renouvelables.
 - 1.7 En soutenant les municipalités vivant des situations d'inondations, de grands vents, de vagues de chaleur, d'arrivée d'espèces envahissantes, de glissements de terrain, d'érosions et de submersions côtières, notamment en élargissant leur admissibilité au *Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2022* afin qu'elles se dotent de ressources humaines et technologiques nécessaires dans la prévention et la gestion des sinistres.



2. Que le gouvernement du Québec modifie ses mécanismes visant à favoriser une réponse plus rapide face à une situation de crise :

En établissant des ententes de partage des responsabilités entre les MRC, les municipalités, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation quant aux opérations à effectuer avant le sinistre et lors du rétablissement.

3. Que le gouvernement du Québec s'assure que ses interventions et celles des municipalités visant à lutter contre les changements climatiques soient évolutives :

En convoquant la Table Québec Municipalités (TQM) au moins deux fois par an pour évaluer les interventions visant à lutter contre les changements climatiques et adapter les politiques et programmes aux diverses réalités du territoire.

4. Que le gouvernement du Québec modifie sa réglementation visant à faciliter les opérations des municipalités pendant les sinistres :

En prolongeant de 5 à 10 jours la déclaration d'état d'urgence afin que les efforts soient consacrés à la gestion du sinistre et au rétablissement plutôt qu'à l'obtention d'autorisation gouvernementale.

5. Que le gouvernement du Québec instaure des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique:

5.1 En modifiant la réglementation et les programmes d'aide financière visant à encourager l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments municipaux ainsi que l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques;

5.2 En mettant en œuvre un plan d'action visant une augmentation des travaux d'aménagement forestier durable en forêt publique et privée, et par le fait même, une augmentation de la séquestration de carbone par nos forêts;

5.3 En rendant admissibles les MRC et les municipalités à une aide financière gouvernementale pour l'acquisition d'espaces verts.

6. Que les municipalités locales et les MRC se mobilisent dans la lutte aux changements climatiques.

7. Que la FQM demande aux gouvernements fédéral et provincial de soutenir financièrement les municipalités dans cette lutte.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2019-09-26/16 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019.



SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date